



Regarder, toucher ou côtoyer des animaux peut être une source de plaisir et favoriser le bien-être. Cependant, les interactions avec les animaux peuvent aussi comporter certains risques à la santé et à la sécurité.

## Fiche intervention

# Prévenir les maladies d'origine animale

Février 2025

## Pourquoi cette intervention est-elle importante ?

Parce que nous partageons souvent les mêmes milieux de vie, les contacts entre humains et animaux sont fréquents. Il y a de nombreux bénéfices à côtoyer les animaux : zoothérapie, agriculture urbaine, etc. Cependant, nos interactions peuvent parfois comporter des risques pour la santé.

Pensons d'abord à la rage qui est une maladie du cerveau mortelle pour l'humain. Heureusement, il existe un vaccin qui l'empêche de se développer. On peut le recevoir après un contact avec un animal infecté. La rage se transmet par une morsure, une égratignure ou par le contact de la salive d'un animal infecté avec une plaie non guérie ou une muqueuse (ex. : bouche, œil, nez). La chauve-souris, le raton laveur, le renard et la mouffette sont les principaux animaux sauvages pouvant être infectés par la rage. Ils peuvent la transmettre aux mammifères domestiques ainsi qu'aux humains.

Avec l'élevage de poules urbaines qui gagne en popularité, certaines maladies transmissibles par la volaille doivent aussi être mieux connues. La salmonellose et la campylobactériose par exemple peuvent causer des problèmes gastro-intestinaux. La transmission de la grippe aviaire des poules urbaines vers les humains est aussi possible, même si cela est très rare.

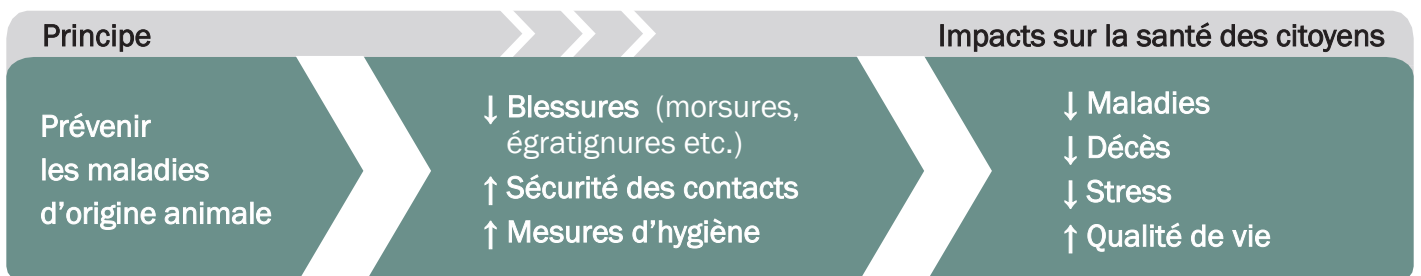
La rage et la grippe aviaire font l'objet d'une surveillance étroite de la part des gouvernements et des mesures sont appliquées pour éviter qu'elles se propagent. Les municipalités et les citoyens peuvent aussi facilement mettre en œuvre des mesures pour prévenir ces maladies.

### Le saviez-vous ?



La bactérie salmonelle peut aussi être transmise à la suite de contacts avec des animaux domestiques, surtout exotiques, comme les tortues, les serpents, les lézards et les hérissons.

Voir : [Santé Canada](#)



## Bénéfices pour la municipalité et la communauté

---

Contribuer à prévenir les maladies d'origine animale :

- Favorise la fréquentation des espaces publics et des milieux naturels
- Encourage la pratique d'activités extérieures
- Augmente le sentiment de sécurité
- Encourage les bonnes pratiques de petits élevages en milieu urbain

## Comment peut-on le faire?

---

### Rage

#### Vaccination des animaux domestiques

La vaccination est le moyen le plus efficace de prévenir la rage chez les chats et les chiens, ce qui diminue les risques de transmission de la maladie aux humains. Les municipalités peuvent adopter un règlement obligeant les propriétaires à faire vacciner leurs animaux contre cette maladie.

#### Sensibilisation des citoyens

Pour prévenir la rage, les conseils suivants peuvent être communiqués aux citoyens (site Internet, médias sociaux, bulletins municipaux, affiches dans les parcs, panneaux électroniques, etc.)

- Faire vacciner les chats et chiens contre la rage environ tous les trois ans;
- Éviter d'approcher, de toucher, de caresser ou de nourrir des animaux inconnus, errants ou sauvages, même s'ils ont l'air inoffensifs;
- Ne jamais toucher un animal sauvage mort ou malade à mains nues;
- En cas de morsure, nettoyer immédiatement la plaie avec du savon et de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, même si la plaie semble sans gravité. Contacter rapidement Info-Santé 811 ou un professionnel de la santé;
- En cas de morsure ou de contact entre votre animal de compagnie et un animal sauvage, nettoyer immédiatement la plaie de votre animal avec du savon et de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes. Il est important d'utiliser des gants. Consulter rapidement un vétérinaire;
- Prendre des mesures pour ne pas attirer des animaux importuns près de chez soi (ex. : tenir les déchets hors de la portée des animaux);
- Pour toute question ou situation particulière, appeler Info-Santé 811.

#### Signalement des animaux sauvages morts ou malades

Les municipalités et les citoyens peuvent signaler tout raton laveur, chauve-souris, mouffette ou renard mort ou suspect (désorienté, blessé, anormalement agressif ou paralysé) en composant le 1 877 346-6763 ou en utilisant ce [formulaire](#) sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

## Grippe aviaire, salmonellose et campylobactériose

Plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre par les municipalités auprès des propriétaires de poules pour faciliter la gestion des animaux et prévenir les maladies. Des recommandations à suivre se retrouvent sur la page [Municipalités et élevage de poules en ville](#) du Gouvernement du Québec.

### Sensibilisation des citoyens

Pour réduire les risques de transmission de la **grippe aviaire**, mais aussi d'autres maladies comme la **salmonellose** et la **campylobactériose**, les conseils suivants peuvent être communiqués aux citoyens en contact avec des oiseaux d'élevage :

- Se laver les mains après avoir manipulé des poules ou de l'équipement;
- Éviter tout contact des poules ou leurs déjections avec les animaux domestiques et les oiseaux sauvages. La zone d'élevage doit être clôturée;
- Choisir un emplacement adéquat pour le poulailler, loin des jardins, aires de jeu, aires d'alimentation et puits d'eau potable et où il y a un sol bien drainé sans accumulation d'eau de pluie;
- Utiliser du matériel, porter des vêtements et des bottes réservées à cette fin lors du nettoyage du poulailler et conserver ces éléments à l'extérieur de la maison;
- Éliminer les animaux morts et le fumier selon les règlements municipaux en vigueur;
- Reconnaître les signes de grippe aviaire chez les oiseaux : manque d'énergie et d'appétit, diminution de la production d'œufs, ponte de nombreux œufs à coquille molle ou sans coquille, enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets, toux, éternuements, signes nerveux, diarrhée, manque de coordination, mort subite;
- Isoler sans délai les oiseaux malades;
- En cas de mortalité inhabituelle ou de signe de maladie chez les oiseaux, consulter un médecin vétérinaire ou communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (1 866 806-4115) ou le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au (1 844-264-6289);
- Pour toute question ou situation particulière, appeler Info-Santé 811.

### Pour aller plus loin



Les bonnes pratiques d'hygiène, de manipulation et de préparation des aliments pour prévenir les infections causées par la salmonelle et le campylobacter peuvent être communiquées aux citoyens. [Salmonellose](#)  
[Campylobactériose](#)

### Pour aller plus loin



D'autres conseils à diffuser aux citoyens se retrouvent dans ces ressources :

- [Élevage de poules en ville](#) (Gouvernement du Québec)
- [Petits élevages d'oiseaux](#) (Gouvernement du Québec)
- [Comment prévenir et détecter la maladie dans les petits élevages et chez les oiseaux de compagnie](#) (Agence canadienne d'inspection des aliments)

### Signalement des oiseaux sauvages morts ou malades

Depuis avril 2022, la grippe aviaire s'est répandue chez les oiseaux sauvages dans l'ensemble des régions du Québec. Les municipalités et les citoyens de l'ensemble du Québec peuvent signaler les oiseaux sauvages morts ou malades en composant le 1 877 346-6763. Des directives sont alors transmises pour le ramassage sécuritaire des carcasses.

## Sensibiliser les employés municipaux

Les municipalités peuvent sensibiliser les employés municipaux à l'égard :

- Des mesures à mettre en œuvre pour se protéger de la rage et de la grippe aviaire;
- De l'importance d'aviser son employeur ainsi qu'un responsable du milieu s'il a été mordu ou griffé par un animal dans le cadre de son travail (ou s'il y a une inquiétude à la suite d'une exposition à un animal). Pour toute question ou situation particulière, appeler Info-Santé 811;
- De la nécessité de signaler les animaux morts, malades ou suspects (oiseau, raton laveur, mouffette, renard ou chauve-souris) et de la procédure pour le faire.

## Exemples inspirants



**SPCA de Montréal**  
Réglementation municipale et  
gestion animalière au Québec  
[SPCA-règlement](#)



**Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**  
Animaux importuns  
[SJSR-animaux](#)



**Ville de Québec**  
La garde de poules  
[Guide-poules](#)



**Ville de Bromont**  
Mise en garde pour  
propriétaires de poules et  
petits élevages d'oiseaux  
[Élevages d'oiseaux](#)

## Accroître les bénéfices pour les populations vulnérables

La vaccination des animaux domestiques peut représenter une dépense importante pour certaines personnes moins nanties. Les municipalités peuvent offrir ce service gratuitement ou à moindre coût aux personnes à faible revenu, en partenariat ou non avec des services animaliers.

Besoin de soutien



Les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) peuvent vous accompagner pour rendre vos communautés plus saines et faire des choix qui auront un impact positif sur la santé et la qualité de vie de vos citoyens. [Contactez-nous!](#)



## Outils



**Gouvernement du Québec**  
Rage : surveillance et contrôle  
[Rage: raton laveur](#)



**Gouvernement du Québec**  
Rage chez les animaux  
[Rage](#)



**Gouvernement du Québec**  
Cohabiter avec les animaux sauvages  
[Bonne pratiques](#)



**Direction de santé publique de la Montérégie**  
Pour un été au camp en santé  
[Section rage](#)



**Gouvernement du Québec**  
Maladies animales  
[Grippe aviaire](#)



**Ministère de la Santé et des Services sociaux**  
Attention... Une chauve-souris! Et si elle avait la rage...  
[Chauve-souris](#)



## Organismes



**SPCA Roussillon**  
Services animaliers à plus de 20 municipalités. Programme de capture, stérilisation, relâche et maintien pour chats errants.  
[SPCA Roussillon](#)



**Poules en Ville**  
Liste des règlements municipaux par région administrative  
[Poulesenville.com](#)

### Citation suggérée

Direction de santé publique de la Montérégie. (2025). *Fiche intervention – Prévenir les maladies d'origine animale*. Répertoire de fiches pour des communautés saines et durables. Longueuil : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, 5 p.

### Références

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2024). *Maladies animales*.  
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/maladies/Pages/Maladies.aspx>

Gouvernement du Québec. *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, a. 1, 2e al.)*. Règlement d'application de la Loi